

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 6 Mars à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/02/2026.

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absents : M. BREDART Jean-Luc, M. CHAMPROUX Martial, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas

A été nommé secrétaire : M. FOURMENTRAUX Yves

2026_17 – Retrait de la délibération 2026_03 acceptant le plan de financement du SDE 18 pour l'extension de l'EP rue de la Courtine

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que lors de la séance du 29 janvier 2026, une délibération avait été prise pour accorder la signature d'un plan de financement avec le SDE 18 pour une extension de l'éclairage public rue de la Courtine.

Cette extension a depuis été étudiée sur le terrain et une partie du réseau aérien doit passer au-dessus d'une propriété privée. Une convention est proposée à la signature par le SDE 18 au propriétaire du terrain.

Le propriétaire a notifié son désaccord pour ce projet et ne souhaite pas autoriser le passage de câbles aériens sur son terrain.

Le projet ne pourra donc pas être réalisé et Madame la Maire demande au Conseil Municipal le retrait de la délibération 2026_03.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Retire la délibération 2026_03 du 29 janvier 2026 acceptant le plan de financement du SDE 18 pour l'extension de l'éclairage public rue de la Courtine.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 9 Mars 2026
La Maire
Francine MENARD



Le Secrétaire de séance
M. FOURMENTRAUX Yves



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 10/03/2026

Transmis au contrôle de légalité le : 10/03/2026